



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

LE MAIRE

Le - 4 JUIN 2026

Madame, Monsieur,
Chers parents,

L'actualité nous interroge de manière légitime sur les conditions d'accueil et d'encadrement des enfants lorsqu'ils fréquentent les activités municipales – centres de loisirs, activités sportives – qui leur sont proposées hors temps scolaire.

Pour répondre au mieux à vos préoccupations, je souhaite vous présenter, ou vous confirmer, les mesures appliquées depuis plusieurs années à Boulogne-Billancourt pour assurer à vos enfants les conditions d'encadrement les plus sécurisées possibles. Avant toute chose, je souhaite vous rappeler combien la Ville de Boulogne-Billancourt est connue et réputée pour la qualité d'accueil et d'accompagnement de ses centres de loisirs. Pour le budget qui y est consacré chaque année (près de 20 M€). Pour l'exigence de son recrutement dans le cadre des statuts de la fonction publique mais aussi l'accompagnement à la prise de poste et la formation de nos animateurs et éducateurs des activités physiques et sportives. L'organisation de notre direction de la jeunesse composée de **370 agents** (1/3 de titulaires, 1/3 de contractuels, 1/3 de vacataires) est par ailleurs considérablement structurée avec plusieurs niveaux de contrôles et de hiérarchie : elle travaille sous la tutelle du premier adjoint, Pascal Louap, et chaque directeur de centre de loisirs est accompagné par sa direction générale.

L'exigence du recrutement

Le processus de recrutement de nos animateurs, va bien au-delà de la vérification de parcours et de diplômes. La posture professionnelle des candidats, leur comportement, leur compréhension des responsabilités liées à l'encadrement de mineurs, et leur capacité à travailler en équipe et à respecter un cadre institutionnel, sont évalués.

Les différentes vérifications réglementaires obligatoires sont bien entendu effectuées : consultation du bulletin n°2 du casier judiciaire, vérification du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes, consultation du fichier des cadres interdits, qui recense les décisions administratives d'interdiction ou de suspension d'exercer auprès de mineurs.

Ces contrôles sont renouvelés régulièrement, notamment à chaque rentrée scolaire et avant chaque période de petites vacances scolaires.

L'accompagnement à la prise de poste

Avant leur prise de poste, les candidats retenus sont tous reçus par la directrice de la jeunesse et ses proches collaborateurs, pour un temps d'échange destiné à rappeler très clairement le cadre attendu, les exigences et les valeurs portées par la Ville. Cette étape est importante pour sécuriser les prises de poste et faciliter une intégration progressive et professionnelle des nouveaux agents.

./..

La qualification et la formation des équipes

Les accueils collectifs de mineurs sont encadrés par une réglementation stricte concernant les diplômes et les taux d'encadrement. Cette réglementation impose de compter au minimum 50 % d'animateurs diplômés. Ce sont aujourd'hui près de **78 %** de nos animateurs qui sont diplômés ou en cours de qualification professionnelle.

Les taux d'encadrement réglementaires sont quant à eux pleinement respectés dans l'ensemble des structures de la Ville, que ce soit sur les temps périscolaires ou extrascolaires.

Conformément à la réglementation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) en vigueur, l'encadrement est organisé de la manière suivante :

- **Mercredi**
 - 1 animateur pour 14 enfants en élémentaire
 - 1 animateur pour 10 enfants en maternelle
- **Pause méridienne**
 - 1 animateur pour 18 enfants en élémentaire
 - 1 animateur pour 14 enfants en maternelle
- **Vacances scolaires**
 - 1 animateur pour 12 enfants en élémentaire
 - 1 animateur pour 8 enfants en maternelle

Les directeurs de structures sont quant à eux **tous titulaires du Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS)**, ou engagés dans le parcours de formation correspondant, afin de garantir le meilleur accompagnement des équipes, l'harmonisation des pratiques, la meilleure gestion possible des situations complexes.

Au-delà du respect des quotas réglementaires, j'attache la plus grande importance à la qualification et à la professionnalisation des animateurs comme de leurs encadrants.

Le métier d'animateur nécessite de véritables compétences éducatives, relationnelles et humaines, c'est pourquoi un dispositif de formation structuré est depuis plusieurs années déployé auprès des équipes d'animation de la ville, y compris les agents vacataires : formations sur le harcèlement, la laïcité, les violences éducatives ordinaires, la posture éducative, etc.

C'est un choix fort de la municipalité, considérant que **tous les professionnels** intervenant auprès des enfants doivent bénéficier du même niveau d'accompagnement et répondre au même niveau d'exigence professionnelle : respect des procédures, responsabilités liées à l'encadrement de mineurs. La Ville a procédé à la déprécarisation de près de 148 agents vacataires méritants depuis 2019 pour un cout de plus de 1,4M€.

Il est très régulièrement rappelé un principe fondamental : un animateur ne doit pas se retrouver isolé seul avec un enfant, et si certaines situations du quotidien nécessitent ponctuellement un accompagnement personnalisé, elles doivent toujours s'inscrire dans un cadre professionnel et sécurisé.

Une organisation du travail structurée

Le travail des animateurs est organisé de façon à garantir à la fois la qualité de l'accueil des enfants et un véritable accompagnement professionnel des équipes. Les animateurs bénéficient notamment chaque jour d'un temps administratif dédié, de 14h à 15h30, pleinement intégré à leur temps de travail.

../...

Ce temps est essentiel car il permet de préparer les activités, de construire les projets pédagogiques, d'anticiper les temps du mercredi, les activités du soir et de la pause méridienne, mais donne aussi aux équipes l'opportunité de prendre du recul sur leurs pratiques professionnelles.

Nous avons donc fait le choix d'**une organisation du travail stabilisée pour les animateurs** : titulaires et contractuels travaillent sur des temps complets, avec une présence continue dans les structures, et les vacataires interviennent également selon des amplitudes cohérentes. Nous avons ainsi souhaité éviter une organisation fragmentée du travail, avec des agents présents uniquement quelques heures le midi ou le soir.

Cette stabilité est garante d'une meilleure continuité éducative, d'une meilleure connaissance des enfants, d'une meilleure cohésion d'équipe, et d'une implication plus forte des professionnels dans les projets pédagogiques des structures.

Contrôles, vigilance et tolérance zéro

Les centres de loisirs bénéficient d'un encadrement permanent, exercé par plusieurs coordinateurs qui interviennent régulièrement sur site pour accompagner les équipes, soutenir les directeurs et veiller à la qualité des pratiques professionnelles.

Visites programmées et contrôles inopinés sont réalisés tout au long de l'année, par les coordinateurs municipaux mais aussi par les services compétents de l'Etat.

Notre ligne de conduite est extrêmement claire : toute situation signalée, quel que soit son niveau de gravité éventuelle, est immédiatement traitée et si nécessaire signalée au Procureur de la république.

Un agent présentant une difficulté possible **n'est jamais « déplacé »**. Si nécessaire, une suspension immédiate est mise en œuvre, afin de sécuriser les structures et protéger les enfants.

Cette présentation vous paraîtra sans doute un peu longue, mais me semble nécessaire au vu de l'actualité nationale du secteur périscolaire.

Elle a pour objet de vous informer et de vous rassurer sur les pratiques en vigueur à Boulogne-Billancourt, et ce bien antérieurement à l'apparition des scandales qui font aujourd'hui l'actualité.

Vous pouvez compter sur le maintien de mon extrême vigilance en la matière.

Vous remerciant pour votre confiance, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

et les plus dévoués,

*Soyez assurés de mon total
engagement. Je reste à
votre entière disposition.*



Pierre-Christophe BAGUET